



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024

Présents : Mmes Alleazard, Buffay, Jourdan, Momplot, Pinot. MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, Vaurs.

Absents excusés : Mme Anglaret,

Pouvoir : V Anglaret à J Therme

Secrétaire de séance : Dupin Michel

- Ordre du jour :**
- Validation de l'architecte Etude Eglise
 - Demande d'aide financière à la DRAC
 - Renouvellement Poste Agent Technique
 - Tarifs communaux
 - Travaux
 - Points divers

Validation de l'architecte Etude Eglise

Dans le cadre de la rénovation de l'église, suite à l'appel à projet, le cabinet d'architecture ACA ARCHITECTES ET ASSOCIES a été retenu. Le montant du marché est de 50 718 €.

Accord unanime du Conseil

Demande d'aide financière à la DRAC

Une demande d'aide financière sera sollicitée auprès de la DRAC pour la réalisation de cette étude.

Le montant de l'étude s'élève à : 50 718 € HT

Aide financière au titre de la DRAC : 30 430 €

Accord unanime du Conseil

Renouvellement de Poste Agent Technique

Le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent doit faire l'objet d'une création de poste et d'une délibération. Considérant que ce poste peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 3° du Code général de la fonction publique puisque la commune compte moins de 1 000 habitants, Jacques THERME expose qu'en raison des besoins et afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024 (12 mois maximum sur 18 mois) et d'autoriser le Maire à recourir à un agent contractuel pour ce poste.

- 1 Poste d'adjoint technique à 35/35.

Accord unanime du conseil.

Tarifs communaux

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} avril 2024 comme suit :

	Grande Salle (85 personnes)	Petite Salle (58 personnes)	Cuisine	Totalité des locaux (143 personnes)
Tarif normal (tout locataire extérieur à la commune)	90 €	60 €	60 €	210 €
Tarif pour particuliers de la commune	70 €	45 €	45 €	160 €
Tarif pour association ou organisme avec siège social sur la commune	40 €	30 €	30 €	100 €

Les locations effectuées avant la date du 1^{er} avril ne subiront aucune modification.

Tarif de l'eau de la Couze de 55 € a été augmenté à 60 €.

Accord unanime du Conseil

Travaux

Afin d'effectuer divers travaux urgents aux abords de la Mairie un devis a été demandé auprès de différents prestataires, la société KALIT a été retenue pour un montant de 13 161.00€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Boulangerie

Le contrat de location des locaux a été signé avec la gérante de la boulangerie pâtisserie « les Gourmandises » début mars.

Vente de terrains :

Option d'achat sur deux terrains à Roussillon et un terrain sur Teyde.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des lots et à signer toutes les pièces nécessaires à ces transactions.

Bâtiment Auvergne Electronique

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, 3 cabinets d'Architectes ont été consulté :

- ARCATURE
- ATELIER 4
- Christelle CREGUT

Marché aux veaux

Un point sur les travaux a été effectué.

Concernant la rénovation de la Halle du marché aux veaux deux propositions ont été soumises au vote.

- Luc Leotoing / Alexandre Bagros-Murat pour un montant de 24 050€ HT
- Christelle Crégut pour un montant de 7 650€ HT.

Le choix se porte sur le Cabinet Christelle Crégut.

Avec 14 voix pour et 1 abstention.

Subvention

Au titre de l'aide communale aux associations, le montant de 200 € sera versé à l'association SAINT-SIMON.

Accord unanime du Conseil.

Prêt de matériel

L'emprunt de matériel à l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE doit être effectué au minimum un mois avant la date souhaitée.

Arrêté de sécurisation

Un arrêté pour sécuriser les abords de la maison située au 16 Grande Rue sera pris.

La séance est levée à 20 h 30.